

N° de type	Libellé	Description du type SDAGE principal	Autres types SDAGE présents potentiellement	Exemple de Site sur le bassin de la Loire	Sous-types	CORINE Biotope	CODE EUNIS	CODE CORNIER
1	Grands estuaires	<b>Larges embouchures de fleuve dans les eaux marines, soumises à l'action des marées (&lt; à 6m)</b>  Il s'agit exclusivement des estuaires des grands fleuves français. Le type comprend au minimum une partie aquatique et les vasières associées.	<p>Selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marais et lagunes côtiers (type 3)</li> <li>- marais saumâtres aménagés (type 4)</li> <li>- bordures de plans d'eau (type 9)</li> <li>- marais aménagés dans un but agricole (type 12)</li> <li>- zones humides artificielles (type 13)</li> </ul>	non concerné : l'estuaire de la Loire est rattaché aux eaux marines et il est donc hors périmètre				
2	Baies et estuaires moyens et plats	<p>Embouchures de cours d'eau dans les eaux marines où l'influence de la marée n'est pas prépondérante, deltas</p> <p>Zones plus ou moins étendues, localisées en fond de baies ou à l'embouchure de fleuves. Le type comprend au minimum une partie aquatique et des zones intertidales (vasières, bancs sableux).</p>	<p>Selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marais et lagunes côtiers (type 3)</li> <li>- marais saumâtres aménagés (type 4)</li> <li>- bordures de plans d'eau (type 9)</li> <li>- marais aménagés dans un but agricole (type 12)</li> <li>- zones humides artificielles (type 13)</li> </ul>	<b>Non concerné</b>	Vasières, Herbiers, Prés-salés	<p>11 Mers et océans</p> <p>12 Bras de mer, baies et détroits</p> <p>13 Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)</p> <p>14 Vasières et bancs de sable sans végétation</p> <p>15 Marais salés, prés salés, steppes salées</p> <p>16 Dunes marines et plages de sable</p> <p>17 Plages de galets</p> <p>21 Lagunes</p> <p>23 Eaux stagnantes, saumâtres et salées</p> <p>53 Végétation de ceinture de bord des eaux</p>		
3	Marais et lagunes côtiers	<p>Milieu littoral salés à saumâtres à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement globalement naturel comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les lagunes : plans d'eau peu profonds (souvent de l'ordre du mètre, ne dépassant pas 10 mètres) permanents ou temporaires, alimentés en eau marine de façon permanente ou temporaire, par des communications étroites ;</li> <li>- les marais : zones à submersion temporaire ou permanente (la hauteur d'eau est faible ne dépassant pas 1 mètre), qui ne sont pas alimentés en eau par le milieu marin, mais par le débordement de lagunes, les remontées des nappes ou parfois des eaux douces. Inclus les panes dunaires.</li> </ul>	<p>Selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marais saumâtres aménagés (type 4)</li> <li>- marais aménagés dans un but agricole (type 12)</li> <li>- zones humides artificielles (type 13)</li> </ul>	<b>Non concerné</b> : Voir marais arrière-littoraux et dunaires des différentes baies de type 2	<p>Marais</p> <p>Prés-salés</p> <p>Lagunes</p> <p>Arrières-dunes</p> <p>Roselières</p>			

N° de type	Libellé	Description du type SDAGE principal	Autres types SDAGE présents potentiellement	Exemple de Site sur le bassin de la Loire	Sous-types	CORINE Biotope	CODE EUNIS	CODE CORNIER
4	Marais saumâtres aménagés	Milieux résultant d'aménagements anciens ou récents dans les zones d'estuaires ou de lagunes permettant la production de sel, l'aquaculture intensive ou extensive, allant jusqu'aux dispositifs de pêche. Les mouvements d'eau douce ou salée peuvent être (ou ont pu être) contrôlés (présence de canaux, d'ouvrages, éventuellement abandonnés). Les étendues d'eau ont des formes géométriques régulières et des faibles profondeurs. Diffère des zones humides artificielles (type 13) par le but de leur mise en valeur.		Non concerné	Marais salants Bassins aquacoles	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux		
5	Petites vallées	<b>Ensemble des zones humides du lit majeur des cours d'eau dont le n° d'ordre (Strahler) est inf. ou égal à 2.</b> Ce sont les zones humides situées le long d'un cours d'eau ayant une relation (permanente ou non) avec les eaux du cours d'eau. On peut distinguer : - les zones humides liées au lit mineur inondées quasiment en permanence - les zones humides liées au lit majeur inondées saisonnièrement - les annexes alluviales	Selon les cas : - marais aménagés dans un but agricole (type 12) - zones humides artificielles (type 13)	<b>Exemples Auvergne :</b> vallée de la Besbre <b>Exemples Allier :</b> Sichon, Bouble, Aumance, Queune <b>Exemples Centre :</b> Yèvre, Arnon, Indre	Grèves nues ou végétalisées Annexes fluviales Ripisylves Prairies inondables	24 Eaux courantes 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux	C2 Eaux courantes de surface E3 Prairies humides prairies et humides saisonnières F9 Fourrés ripicoles et des bas-marais G1 : Forêt de feuillus caducifoliés C3 : Zones littorales des eaux de surface continentales	100 (sable), 210 (eau courante) 1200 (hélophytes), 1240 (amphiphytes) 4110,4111,4112,4120,4130,4140,4141,4150,4200,4211,4220 (forêts alluviales) 1220 (phalaridaie), 1230 (magnocariçaie), 1250 (autres hélophytes)
6	Grandes vallées	<b>Ensemble des zones humides du lit majeur des cours d'eau dont le n° d'ordre (Strahler) est sup. ou égal à 3.</b> Ce sont les zones situées le long d'un cours d'eau ayant une relation (permanente ou non) avec les eaux du cours d'eau. On peut distinguer : - les zones humides liées au lit mineur inondées quasiment en permanence - les zones humides liées au lit majeur inondées saisonnièrement - les annexes alluviales	Selon les cas : - marais aménagés dans un but agricole (type 12) - zones humides artificielles (type 13)	<b>Exemples Auvergne :</b> vallée alluviale de l'Allier, de la Loire, de la Dore, de la basse-Sioule, de l'Alagnon et du Cher <b>Exemples Centre :</b> Loire et Cher	Grèves nues ou végétalisées Annexes fluviales Ripisylves Prairies inondables	24 Eaux courantes 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux	C2 Eaux courantes de surface E3 Prairies humides prairies et humides saisonnières E5 : Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoides F9 Fourrés ripicoles et des bas-marais G1 : Forêt de feuillus caducifoliés C3 : Zones littorales des eaux de surface continentales	100 (sable), 210 (eau courante) 1200 (hélophytes), 1240 (amphiphytes) 4110,4111,4112,4120,4130,4140,4141,4150,4200,4211,4220 (forêts alluviales) 1220 (phalaridaie), 1230 (magnocariçaie), 1250 (autres hélophytes)

N° de type	Libellé	Description du type SDAGE principal	Autres types SDAGE présents potentiellement	Exemple de Site sur le bassin de la Loire	Sous-types	CORINE Biotope	CODE EUNIS	CODE CORNIER
7a	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (>450m)	Zones humides de tête de bassin au-dessus de 450m d'alt. Zones, souvent de petite ou moyenne taille, dispersées et localisées dans les régions montagneuses ou de collines. Ces zones sont alimentées en eau par des débordements de ruisseaux, ou par des ruissellements d'eaux superficielles. Certaines ne sont alimentées que par les pluies.	Selon les cas :- marais aménagés dans un but agricole (type 12)- zones humides artificielles (type 13)	Comprend :- les sources (forestières ou non), soient ponctuelles, soit diffuses (chevelus et limitées dans ce cas aux zones figurant en tiré discontinu sur les cartes IGN 1/25000)- les zones humides liées aux sources- les tourbières d'altitude. <b>Exemples Auvergne :</b> tourbières du Cézallier, source de la Besbre, sources salées de St-Nectaire	TourbièresMilieux fontinauxPrairies humidesPrairies tourbeuses	37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes51 Tourbières bombées à communautés très acides52 Tourbières de couverture54 Bas-marais, tourbières de transition et sources15 Marais salés	E3 Prairies humides prairies et humides saisonnièresE5 : Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoidesC1 : eaux dormantes de surfacesD1 : tourbières hautes G5 : Stade initiaux de boisement et taillisC2 : Eaux courantes de surfaceD2 : Tourbières de vallées, bas-marais acides et tourbière de transitionD4 : Bas-marais riche en bases et tourbières des sources calcaires	1200 (hélophytes), 1240 (amphiphytres)
7b	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (<450m)	Zones, souvent de petite ou moyenne taille, dispersées et localisées dans les régions montagneuses ou de collines. Ces zones sont alimentées en eau par des débordements de ruisseaux, ou par des ruissellements d'eaux superficielles. Certaines ne sont alimentées que par les pluies.		Comprend : - les sources (forestières ou non), - les tourbières de plaine. - les marais tufeux <b>Exemples Centre :</b> Aigre et Conie, tourbières de Sologne, marais de Champagne berrichonne				
8	Régions d'étang	<i>Groupe de plusieurs plans d'eau peu profonds d'origine anthropique</i>  Désigne une zone comprenant plusieurs plans d'eau, les marais associés et les territoires entre les plans d'eau. La zone comporte un réseau hydrologique plus ou moins important.	Selon les cas : - bordures de plan d'eau (type 9) - marais aménagés dans un but agricole (type 12) - zones humides artificielles (type 13) Peut contenir aussi : - zones humides liées aux cours d'eau (5 et 6)	<b>Exemples :</b> Brenne, Sologne, Sologne bourdonnaise, plaine du Forez	Etangs isolés	22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux	E3 Prairies humides prairies et humides saisonnières E5 : Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoides C1 : eaux dormantes de surfaces C3 : Zones littorales des eaux de surface continentales D1 : tourbières hautes G5 : Stade initiaux de boisement et taillis D2 : Tourbières de vallées, bas-marais acides et tourbière de transition D4 : Bas-marais riche en bases et tourbières des sources calcaires	220 (eau stagnante), 222 (plan d'eau artificiel), 1110 (peuplement algaux), 1120 (communauté à lentille d'eau), 2100, 2300 (communauté des vases humides) 1200 (hélophytes), 1240 (amphiphytres) 4110 (saulaie arbustive) 1220 (phalaridaie), 1230 (magnocariçaie), 1250 (autres hélophytes)

N° de type	Libellé	Description du type SDAGE principal	Autres types SDAGE présents potentiellement	Exemple de Site sur le bassin de la Loire	Sous-types	CORINE Biotope	CODE EUNIS	CODE CORNIER
9	Bordure de plans d'eau	Plan d'eau isolé Désigne soit un plan d'eau douce peu profond et les marais associés, soit les marais associés à un plan d'eau profond.	Selon les cas : - marais aménagés dans un but agricole (type 12) - zones humides artificielles (type 13)	Divers étangs anthropiques "historiques"; <b>Exemples Auvergne :</b> Etang de la forêt de Tronçais, Lac-tourbière de Bourdouze <b>Exemples Allier :</b> Sologne bourbonnaise, Bocage bourbonnais, Etang de Goule <b>Exemples Centre :</b> Etang de Beaumont, Etang Ex-Chèvres, RNR Massé-Foucault	Bordures de lacs Prairies humides Prairies tourbeuses	22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 44 Forêts et fourrés alluviaux très humides 53 Végétation de ceinture de bord des eaux	E3 Prairies humides et prairies humides saisonnières E5 : Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoides C1 : eaux dormantes de surfaces C3 : Zones littorales des eaux de surface continentales D1 : tourbières hautes G1 : Forêt de feuillus caducifoliés G5 : Stade initiaux de boisement et taillis D2 : Tourbières de vallées, bas-marais acides et tourbière de transition D4 : Bas-marais riche en bases et tourbières des sources calcaires D5 : Roselières sèches et cariçaies, normalement sans eau libre F9 : Fourrés ripicoles et des bas-marais	220 (eau stagnante), 222 (plan d'eau artificiel), 223 (gravière), 1110 (peuplement algaux), 1120 (communauté à lentille d'eau), 2100, 2300 (communauté des vases humides) 1200 (hélophytes), 1240 (amphiphytres) 4110 (saulaie arbustive) 1220 (phalaridaie), 1230 (magnocariçaie), 1250 (autres hélophytes)
10	Marais et landes humides de plaines et plateaux	Zones humides localisées dans des dépressions de plaines ou de plateaux naturellement mal drainés, pouvant être exondés à certaines périodes. Elles sont déconnectées des cours d'eau et souvent alimentées par des nappes.	Selon les cas : - marais aménagés dans un but agricole (type 12) - zones humides artificielles (type 13)		Plateaux imperméables Zones de sources Tourbières	31 Landes, broussailles, recrus 37 Prairies humides et communautés d'herbacées hautes 51 Tourbières bombées à communautés très acides 52 Tourbières de couverture 54 Bas-marais, tourbières de transition et sources	F4 : Landes arbustives tempérés E3 Prairies humides prairies et humides saisonnières E5 : Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoides C1 : eaux dormantes de surfaces D1 : tourbières hautes G5 : Stade initiaux de boisement et taillis C2 : Eaux courantes de surface D2 : Tourbières de vallées, bas-marais acides et tourbière de transition D4 : Bas-marais riche en bases et tourbières des sources calcaires	1200 (hélophytes), 1240 (amphiphytres)
11	Zones humides ponctuelles	Correspond le plus souvent à des mares.  Petits plans d'eau plus ou moins stagnants, permanents ou temporaires, d'origine anthropique ou naturelle. Peuvent être isolés ou regroupés.	Selon les cas : - zones humides artificielles (type 13)	Exemples : - mares abreuvoir en région d'élevage, - mares d'affaissement Exemples Auvergne : mares du bocage bourbonnais <b>Exemples Centre :</b> mares Eure-et-Loir et autres	Réseau de mares ou mares permanentes ou temporaires, naturelles ou créées par l'homme	22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares)	C1 : eaux dormantes de surfaces C3 : Zones littorales des eaux de surface continentales	220 (eau stagnante)

N° de type	Libellé	Description du type SDAGE principal	Autres types SDAGE présents potentiellement	Exemple de Site sur le bassin de la Loire	Sous-types	CORINE Biotope	CODE EUNIS	CODE CORNIER
12	Marais aménagés dans un but agricole	Zones humides aménagées dans un but agricole et sylvicole.  Désigne des zones humides aménagées pour la culture et/ou l'élevage, y compris extensif. Ces zones sont souvent drainées et comportent des ouvrages permettant de gérer l'alimentation et/ou l'évacuation d'eaux douces.			Prairie amendée (T6 ou T10) Peupleraie (T6 et T10)	81 Prairies fortement amendées etensemencées 82 Cultures 83 Vergers (dont Plantations de peupliers)	E2 : Prairie mésique I1 : Cultures et jardin maraîcher C3 : Zones littorales des eaux de surface continentales G1 : Forêt de feuillus caducifoliés	5200 (robineraie), 5400 (peupleraie plantée), 5500 (autres plantation d'arbres), 6400 (grande culture), 6500 (autres cultures), 6610 (jachère)
13	Zones humides artificielles	Milieux humides d'eau douce résultats d'activités anthropique dont le but premier n'est pas la création de zone humide		Exemples : gravières, sablières, plans d'eau de loisir (dont la chasse), plan d'eau de barrages, bassins de lagunage, mares d'abreuvement... <b>Exemples Auvergne :</b> station de lagunage sucrerie de Clermont-Ferrand	Contre-canaux, Carrières en eau Bassins aquacoles intensifs	22 Eaux douces stagnantes (lacs, étangs et mares) 89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux	C1 : eaux dormantes de surfaces C3 : Zones littorales des eaux de surface continentales J5 : plans d'eau construit très artificiels et structures connexes J6 : dépôt de déchet	222 (plan d'eau artificiel), 223 (gravière),

*En italique gris : typologies de zones humides non-échantillonnées dans le cadre de LigéO*